

Image not found or type unknown



Comment relancer vos clients de façon efficace ?

Fiche pratique publié le **02/05/2012**, vu **937 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr)

La plupart du temps, les entreprises ou autres acteurs économiques demandent à leurs clients de payer leur facture dans un délai de 30 jours, parfois 60. Dès que ce délai est dépassé, il ne faut pas hésiter à relancer le client. Mieux vaut privilégier la voie amiable plutôt que d'engager une action en justice.

Lire la suite : http://assistant-juridique.fr/relance_client.jsp